Image not found or type unknown

Caf remboursement trop percu

Par **Saleta audrey**, le **17/04/2018** à **08:23**

Bonjour
Suite à mon mariage mes revenus ont augmentté.apres avoir reçu mes déclarations la caf me réclame un trop perçu de ce que j ai reçu pour mes enfants. Cela fait déjà 15 mois que je ne reçois plus rien mais je pense qu il va me rester un delta de 700 euros. Pouvez vous me. Dire si je vais devoir rembourser en une fois ou si ce montant va être prélevé de mes prochains versements ?
Merci pour votre réponse
Cordialement

Par **Visiteur**, le **17/04/2018** à **08:44**

Bonjour,
il ne serait pas plus simple de leur poser la question... directement ?

Par **youris**, le **17/04/2018** à **11:38**

bonjour,
c'est au choix de la caf, mais la caf peut retenir l'agent que vous devez sur les prestations à venir.
vous pouvez contacter la CAF pour vous mettre d'accord sur les modalités de remboursement.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés